APRÈS ART. 8 N° **I-902**

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º I-902

présenté par Mme Louwagie, Mme Dalloz, M. Viry, M. Kamardine, M. Menuel, M. Cherpion, M. Poudroux, M. Abad, M. Benassaya et M. Therry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.